

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ÉTHIQUE 2011

1. Introduction

Le rapport d'activité 2011 du Conseil d'éthique porte sur la période écoulée entre les assemblées annuelles de la SSS-O d'octobre 2010 et d'octobre 2011. Le rapport financier se réfère quant à lui à l'année civile 2010.

Le Conseil d'éthique veille à l'application des principes de base de la Charte de la statistique publique, examine et traite les requêtes en lien avec ces principes, défend ces derniers, promeut leur application et soutient et conseille les organes de la statistique publique. Au cours de quatre séances, le Conseil d'éthique a discuté en détail d'une requête portant sur le financement de l'AVS, ainsi que d'autres développements et problèmes concernant la statistique publique.

En plus de représenter le Conseil d'éthique à l'extérieur, d'entretenir les relations avec l'OFS, la CORSTAT et la SSS-O, de diriger les séances et de procéder au premier examen des requêtes soumises au Conseil d'éthique, le président de ce dernier s'est occupé de la révision approfondie de la Charte de la statistique publique et du règlement du Conseil d'éthique. Outre la présidence du Conseil d'éthique, il a assumé, sur demande de l'OFS et de la CORSTAT, la direction du groupe de travail chargé de la révision de la Charte et du règlement du Conseil d'éthique.

2. Requêtes adressées au Conseil d'éthique

Modèle de prévisions pour l'AVS

La deuxième réponse fournie par l'Office fédéral des assurances sociales n'a pas non plus satisfait l'auteur de la requête. Ce dernier continue de déplorer le manque de transparence du modèle et le fait qu'il ne tienne pas compte de certains facteurs lors du calcul, dont les résultats noirciraient systématiquement la situation financière de l'AVS.

Après avoir dans un premier temps invité l'auteur de la requête à préciser ses réserves à l'égard du modèle de prévisions, le Conseil d'éthique a estimé plus judicieux qu'il expose ses critiques à l'encontre du modèle directement à l'OFAS, d'autant que ce dernier n'a pas signé la Charte de la statistique publique. L'auteur de la requête a donc pris contact avec l'OFAS.

3. Activités propres au Conseil d'éthique

1. Statistiques de la santé : DRG (Diagnosis Related Groups)

Le Conseil d'éthique a invité le chef de section responsable des statistiques de la santé à l'OFS à lui présenter le projet de DRG, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le début de 2012, ainsi que les conséquences des DRG pour l'OFS. Le système des DRG impose une nouvelle structure tarifaire aux hôpitaux, qui devront appliquer des forfaits par cas.

Des institutions privées et publiques ont participé à la définition des DRG et ont donc été impliquées dans la fixation des tarifs.

Le Conseil d'éthique déplore qu'une fois encore, des éléments de la statistique de la santé ne soient pas conformes aux exigences de la Charte de la statistique publique. Le fait notamment que des organismes privés ayant des intérêts dans la santé soient impliqués dans ce projet contrevient aux principes de l'indépendance politique et de la transparence.

2. Projet de loi sur la statistique du canton de Zurich - prise de position

Le canton de Zurich a élaboré une loi sur la statistique sur laquelle le Conseil d'éthique s'est également prononcé. Cette loi prévoit que les relevés statistiques seront réalisés par les services administratifs concernés. Le Service de statistique du canton n'exercera qu'une fonction de coordination et se concentrera sur l'exploitation des données.

Le Service de statistique du canton de Zurich a signé la Charte de la statistique publique. Le Conseil d'éthique a fait part à la Direction de la justice du canton de ses réserves à l'égard de ce projet. Il ne comprend pas pourquoi la nouvelle loi ne satisfait pas à toutes les exigences de la Charte, notamment aux principes de transparence et d'indépendance politique. Le Conseil d'éthique est d'autant plus préoccupé que, selon lui, la décentralisation des relevés menace la transparence et augmente le risque que des sondages soient influencés politiquement.

3. Consultation concernant la révision de la Charte et du règlement du Conseil d'éthique

Dans sa prise de position concernant la révision de la Charte et du règlement, le Conseil d'éthique a salué le projet et proposé de préciser quelques éléments de la Charte.

4. Politique statistique en Suisse

Dans le cadre de son mandat de promotion des principes de la Charte, le Conseil d'éthique a une nouvelle fois constaté, pendant l'année écoulée, des problèmes liés à l'utilisation, par les décideurs politiques, d'informations statistiques fournies par des entreprises et associations privées. Les statistiques de la santé sont là encore concernées. Le Conseil d'éthique doit par conséquent poursuivre ses efforts pour convaincre les autorités que les statistiques établies par des associations et des sociétés privées ne sont pas conformes aux exigences de la Charte en termes d'indépendance politique. Le Conseil d'éthique est convaincu que des mesures s'imposent pour garantir la qualité et la fiabilité de l'ensemble du système statistique de la Suisse.

5. Comptes/budget

Les coûts du Conseil d'éthique sont supportés à parts égales par les deux organisations responsables, à savoir l'OFS et la CORSTAT. Pour l'année 2010, le Conseil d'éthique disposait d'un budget de 20'000 francs au maximum pour ses activités ordinaires. Pour des

événements spéciaux, il peut faire valoir des dépenses supplémentaires. Celles-ci doivent être admises par les organisations responsables.

Les dépenses ordinaires du Conseil d'éthique incluent une indemnisation de 4000 francs pour le président et une indemnisation de même importance pour le secrétariat. En outre, les frais des membres du Conseil qui ne travaillent pas dans un service de la statistique publique sont remboursés. Par ailleurs, la production de copies et d'imprimés occasionne de petites dépenses. Au besoin, le Conseil d'éthique peut solliciter des experts ou faire établir une expertise, ce qui entraîne parfois un net surcroît de dépenses.

Les montants sont indiqués en francs suisses.

a. Comptes 2010

	Recettes	Dépenses
Solde reporté au 31.12.2009	860.25	
Contributions OFS et CORSTAT	16 000.-	
Dépenses (frais, etc.)		13 756.45
- dont indemnisation pour le secrétariat		4 000
- dont indemnisation du président		4 000
Intérêts bancaires nets	3.50	
Total	16 863.75	13 756.45
Excédent au 31.12.2010		3 107.30
Totaux	16 863.75	16 863.75

Pour l'année 2010, les deux organisations responsables ont versé chacune 8'000 francs au Conseil d'éthique. Les recettes perçues, qui s'élèvent à 16'000 francs, ont suffi à couvrir les dépenses. Ce montant inclut les coûts spéciaux engendrés en 2010 par l'activité du groupe de travail chargé de réviser la Charte. Les frais de déplacement de son responsable en représentent une part non négligeable.

L'excédent, d'un montant de CHF 3'107.30, est reporté sur l'année 2011.

Vérification des comptes en 2010

La CORSTAT a pour la première fois procédé à une vérification des comptes. Le Conseil d'éthique a pris acte des remarques et des avis exprimés par le responsable de la tenue des comptes concernant le rapport de vérification.

b. Budget 2011 / Compte Janvier à septembre 2011

Budget 2011

Recettes	14 000.-	
Dépenses		14 000.-

Le budget de 2011 se monte à 14 000 francs. Aucune dépense extraordinaire n'est prévue.

Compte Janvier à septembre 2011

	Recettes	Dépenses
Solde reporté au 31.12.2010	3 107.30	
Recettes (contributions OFS et CORSTAT)	14 000.-	
Dépenses (secrétariat, frais)		4 656.35
Honoraires président (1 ^{er} semestre)		.-
Intérêts bancaires nets	1.75	
Total	17 109.05	4 656.35
Excédent au 22.08.2011		12 452.70
Totaux	17 109.05	17 109.05

c. Budget 2012

Recettes	12 000.-	
Dépenses		12 000.-

Le Conseil d'éthique ne prévoit pas de dépenses extraordinaires pour 2012. Par ailleurs, les résultats des comptes permettent de ramener à 6000 francs les contributions de CORSTAT et de l'OFS.

6. Membres

Au cours de l'année sous revue, le Conseil d'éthique était composé des personnes suivantes:

Président	Christoph Menzel
Experts	Regula Stämpfli, Science et politique
	vacant
Secrétaire	Stéphane Maillard, OFS
CORSTAT	Simone Nuber, Statistik Stadt Zürich
	Hervé Montfort, Office cantonal de la statistique Genève
Confédération	Philippe Eichenberger, OFS
	vacant
	Jean-Claude Wagnon, FEDESTAT

Fin de la période de fonction / mutations

L'année 2011 voit s'achever le deuxième mandat quadriennal du Conseil d'éthique, qui doit donc renouveler ses membres. Les candidats à l'élection au Conseil sont proposés par l'OFS et la CORSTAT. Sont candidats à une réélection Regula Stämpfli, Jean-Claude Wagnon, Philippe Eichenberger et Hervé Montfort.

La période de fonction prévue par le règlement arrive à son terme pour les deux derniers membres cités, MM. Eichenberger et Montfort. L'OFS et la CORSTAT ont cependant approuvé une prolongation de mandat pour ces deux personnes, ceci pour éviter qu'un trop grand nombre de postes soient simultanément vacants. En effet, Madame Simone Nuber, qui a été élue au poste de directrice du Service statistique de la Ville de Zurich, a annoncé pour fin 2011 sa démission du Conseil d'éthique, tandis que le président du Conseil d'éthique s'en retirera dès l'assemblée des membres de 2011.